

COMMUNE DE PLOISY
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 18 janvier 2023

Date d'envoi de la convocation : 10/11/2023

Date de l'affichage de la convocation : 10/11/2023

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2022 ;**
- 2 Projets de délibérations :**
 - **2023 – 01 : saumons**
- 3 Questions orales**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Monsieur Rémy GUILLOU, Maire.

- **Membres présents** : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M BACCON Bruno, Mme LE SAOUT Aurélie, M Xavier LE GUEN, Mme CRENN Nathalie adjoints, Mme ANDRE MORFOISSE Marion, conseillers délégués, Mme LE ROUX COTEL Andrée, M FOURE Olivier, Mme BRIAND JULOU Karine, M LE POTIER Dimitri, M FOUILLERE Yvon, Mme LE GAC Yveline, M FAMEL Pascal, M Patrick GICQUEL Mme Brigitte TROEL Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme SEBILLE Stéphanie pouvoir à Mme Aurélie LE SAOUT
- M BRIGANT Pierre pouvoir à M Dimitri LE POTIER,

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LE SAOUT

1- Validation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

2- Délibérations

2023 - 01 - Positionnement du conseil municipal sur le projet de construction d'une usine de production de saumons

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Le Maire retrace l'historique du projet d'usine à saumons.

Le point de départ commence en octobre 2016 lorsque l'entreprise Smart Salmon contacte Guingamp Communauté pour voir dans quelle mesure on pourrait installer une ferme d'élevage de saumons pourrait être installée sur le territoire. Un terrain de 10 hectares correspondant à la tranche 2 du parc d'activités de Kérizac est envisagé. Ce projet est bien accueilli comme tout nouveau projet industriel. Les porteurs de projet annoncent un investissement de 100 millions d'euros et une centaine d'emplois.

Le projet n'a pas avancé pendant longtemps et est relancé le 16 décembre 2019 avec une réunion présidée par la sous-préfète de Guingamp. Tous les services de l'Etat sont présents, la DDTM avait, en particulier, fixé un certain nombre de cadres. Les services de Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) étaient également présents y compris le service eau et assainissement. Nous avons insisté pour qu'en aucun cas les eaux de la ferme ne soient rejetées dans le milieu naturel, les cours d'eau, mais soient réutilisées. Cette condition est rappelée avec force dans une autre réunion en date du 23 juillet 2021.

Le 1 juin 2021 le conseil d'agglomération est saisi pour examiner le compromis de vente des 10 hectares sur la zone de Kérizac. Cela donne lieu à de vifs débats au sein de l'assemblée. Le protocole de vente devait permettre de finaliser les études. Il était prévu que Smart Salmon réutilisent l'eau dans des cultures horticoles ou maraichères. Il était annoncé une production de 20 000 tonnes annuelle de saumons. Le projet est ensuite descendu à 10 000 tonnes puis 8 000 tonnes. La neutralité carbone avait été demandée sur ce projet avec la mise en place de panneaux photovoltaïques pour produire une énergie propre.

Le projet a évolué depuis le vote de l'agglomération et est aujourd'hui tout à fait différent. Le service eau et assainissement de l'agglomération n'a plus été consulté.

Des changements importants ont été apportés. Il n'est plus question de réutilisation de l'eau mais de la construction à la place d'une canalisation de plus de 5 km pour déverser l'eau à la rivière, ce qui n'était pas conforme à ce qui était prévu.

L'article 8 de la promesse de vente stipule que « Guingamp-Paimpol Agglomération facilitera d'autre part l'acquisition par le candidat-acquéreur d'environ 10 hectares de terres agricoles



auprès de la commune de Plouisy, afin de lui permettre d'y implanter des serres horticoles et de diminuer ainsi les besoins d'évacuation des eaux usées. »

Sur la commune il était possible d'acquérir 50 hectares pour le maraichage ou l'horticulture pour la réutilisation de l'eau.

La consommation journalière de l'usine est estimée à 600 m³ en plus de l'eau stockée dans les bassins.

L'été dernier, les entreprises ont été obligées de baisser leur consommation d'eau de 25% et encouragées à baisser leur consommation de 40 %.

La capacité d'épuration de la rivière n'est pas suffisamment prise en compte. Les permis de construire sont bloqués sur le territoire car l'assainissement n'est pas aux normes. La station d'épuration de Pont Ezer va bénéficier d'un programme d'investissement de 12 millions d'euros de travaux.

Smet Salmon prévoit un déversement supplémentaire de 580 m³ jour à la rivière. La nouvelle station d'épuration de Pont Ezer est prévue pour déverser 700 m³ jour dans la rivière.

Les rejets à la rivière sont prévus par pose d'une canalisation de 5 km. Jamais la commune n'a été interrogée sur la pose de cette canalisation sur la voirie communale. Les riverains ont été étonnés de cette étude. Cette pratique est cavalière.

L'élevage de saumon nécessite de l'eau salée. L'eau devra être salée pour ensuite être dessalée avant rejet dans la rivière par osmose inversée. Ce processus est très consommateur en énergie (50 gigawatts par an). Cela interroge par rapport à la sobriété énergétique qui est demandée aujourd'hui.

Une autonomie énergétique avait été demandée d'au moins 30 %. Elle sera en fait entre 14 et 20 %.

Tout cela interroge et interpelle les élus et la population. Lors des réunions de travail avec les porteurs de projet, les élus n'ont pas obtenu de réponses aux questions posées.

Le projet a évolué en sens inverse à ce qui était demandé. Le porteur de projet ne répond pas à nos interrogations et utilise beaucoup d'eau et d'énergie. La compétence économique appartient à GPA. Mais l'entreprise sera basée à Plouisy. Le droit de permis de construire appartient à la commune. Est-ce judicieux aux vues des éléments présentés d'accueillir un tel projet sur commune ?

Patrick GICQUEL demande pourquoi le service de l'eau et assainissement de GPA n'a pas demandé à être consulté ?

Le Maire répond qu'il s'agit d'une anomalie de fonctionnement. Le service économie de GPA disait que le dossier avançait.

Auréli LE SAOUT se positionne en tant que conseillère de l'agglomération en expliquant qu'on leur avait demandé de voter le compromis de vente mais que les élus communautaires

avaient peu d'éléments. Comme beaucoup elle se posait des questions et beaucoup de conseillers communautaires étaient réticents. Le projet était dynamique et intéressant pour l'agglomération. Elle a voté pour à ce moment. L'entreprise présentait des serres, de l'aquaponie et des panneaux photovoltaïques avec une production d'énergie en autonomie. Depuis ce jour aucune information n'a été apportée en conseil d'agglomération. Mme LE SAOUT aura à cœur de porter le positionnement des élus et des plouysiens.

Bruno BACCON demande quelles seraient les conséquences si le conseil municipal se prononce contre et si Smart Salmon peut mettre la commune devant tribunal administratif.

Le Maire rappelle que le permis de construire a été déposé en mairie, que le dossier ICPE a été déposé auprès des services de l'Etat. Ces deux dossiers seront examinés pendant 5 à 6 mois. Il y aura une enquête publique. Il est important que la commune fasse connaître sa position. Le positionnement du conseil municipal sera transmis à GPA et aux services de l'Etat. Cela sera un élément d'appréciation dans ce dossier.

Brigitte TROEL demande si l'Etat valide le dossier ICPE si Smart Salmon peut se retourner contre nous à terme.

Le Maire précise que la signature du permis de construire est de la compétence du Maire et que l'on en n'est pas encore à ce niveau juridique. Il ne sait pas encore ce que GPA votera. La commission eau et assainissement de GPA ne peut pas se positionner pour et émet de sérieuses réserves. Les pêcheurs de Paimpol se positionnent contre et la Maire de Paimpol a annoncé qu'elle votera contre ce projet. La question aujourd'hui est simplement de faire savoir aux services de l'Etat et à GPA si nous sommes favorables ou non à ce projet. La question de savoir si l'agglomération peut imposer à une commune d'accueillir une entreprise qu'elle ne souhaite pas est un problème institutionnel.

Mireille LE PESSOT, en tant qu'adjointe à l'environnement ne peut que s'inquiéter du versement de l'eau dans le Trieux et ne serait plus crédible par rapport aux plouysiens face aux demandes de préserver l'eau ; les quantités d'eau rejetées et consommées sont trop importantes.

Le Maire précise que le rejet, 500 à 600 m³, se ferait dans un fossé et non pas directement à la rivière. La route serait de temps en temps inondées.

Yvon FOUILLERE rappelle que le positionnement de la commune contre l'implantation d'un élevage industriel de saumons sur le parc d'activités de Kérizac est l'aboutissement d'un processus de recueil d'informations qui avait été demandé par le groupe de la minorité dans le cadre d'une question orale posée dès la réunion du 21 septembre 2022.

Ce projet suscitait en effet de vives et légitimes interrogations de la part de la population quant à ses conséquences environnementales pour le territoire notamment en matière de consommation d'eau potable et de rejet des eaux usées en milieu naturel.

Les élus de la commune ne pouvaient se satisfaire des quelques informations qui fuyaient sur les caractéristiques de ce projet et ne pouvaient être mis à l'écart des décisions publiques appelées à intervenir au sujet de ce projet.

Ce projet présente à un moment où nous sommes tous appelés à mieux concilier, en toute urgence et pas simplement en paroles, nos vies et nos activités avec notre environnement.

Il s'avère représentatif à cet égard d'un modèle de développement industriel hors-sol, sans cohérence avec le milieu naturel, que nous ne pouvons plus cautionner.

D'autres perspectives de développement sont possibles et il revient à la communauté d'agglomération, comme il l'est dit dans la délibération, de mener un programme d'action plus déterminé en ce sens.

Le groupe de la minorité votera favorablement pour l'adoption de la délibération de rejet d'implantation de ce projet.

Le Maire rajoute que cette délibération ne concerne que le projet de Smart Salmon mais pas l'agroalimentaire de notre territoire.

Nathalie CRENN explique que beaucoup de choses la dérangent dans ce projet. Une ferme usine, ce n'est pas rien. La démesure du bâtiment et son implantation auront un impact durable pour des décennies sur notre commune.

Elle s'interroge sur l'eau et voit trois problèmes majeurs :

Tout d'abord le remplissage des bassins pendant un an et le besoin de 200 000 m³ d'eau l'effraie.

Dans un deuxième temps, la consommation de 600 m³ par jour, le retraitement puis le rejet de 580 m³ d'eau dans un fossé près de la rivière l'interpelle. Ce rejet à la rivière n'était pas dans le projet initial présenté.

Dans un troisième temps, la mise en place de canalisations et l'acheminement de l'eau rejetée ne sont pas très clairs quant à l'impact environnemental et écologique.

Elle s'interroge aussi sur les énergies renouvelables dont il était question au départ et des 30 % d'autonomie qui en fait tombent à 15%.

Tous ces éléments mis bout à bout motivent à suivre la délibération d'avis défavorable quant à ce projet, qui, avec les années de sécheresse annoncées et la sobriété énergétique demandée, n'est pas un projet dans l'air du temps.

Xavier LE GUEN précise que ce point économique n'a jamais été évoqué en commission économique de GPA et le regrette beaucoup. La commission économique sera appelée à donner son avis deux jours avant le vote du conseil d'agglomération.

Le Maire rappelle que la France est grande consommatrice de saumons. Le déficit commercial sur le saumon uniquement est d'un milliard par an. Mais le lieu n'est pas bien choisi et le projet de départ n'est pas celui de l'arrivée.

Smart Salmon a expliqué qu'il utilise neuf fois l'eau avant rejet. Le Maire a demandé pourquoi Smart Salmon ne réutilisait pas plus de neuf fois l'eau et la réponse est qu'au bout de neuf passages, les hormones de croissance des poissons ne peuvent plus être éliminées.

Yvon FOUILLERE pointe que le projet ne peut pas éliminer tout le sel qui se retrouvera dans la rivière et va modifier le milieu aquatique d'une rivière à saumons qu'est le Trieux.

L'élevage devra être intensif pour qu'il soit rentable. Il est difficile de croire que des antibiotiques ne seront pas utilisés car il y aura forcément des maladies du fait de la concentration des poissons dans les bassins. Ces antibiotiques ne seront pas éliminés par les dispositifs de traitement des eaux usées et vont se retrouver à la rivière.

Xavier LE GUEN rappelle qu'on nous demande de faire des efforts sur l'eau et l'énergie. Face aux plouysiens il sera difficile de demander de faire des efforts.

C'est la commune qui aura des ennuis avec la canalisation de rejet dans le fossé.

Les questions sont restées sans réponse depuis octobre 2022 et cela commence à faire long pour un projet de six ans.

Brigitte TROEL, en tant qu'élue elle a écouté les habitants et se positionnera dans le sens de l'intérêt général.

Si elle a des réserves sur le projet de Smart Salmon, elle en a également sur cette délibération très à charge qui oublie l'aspect économique. Les points qui sont abordés dans la délibération pour soutenir cette position contre le projet sont ceux qui vont être examinés par les services de l'Etat dans l'ICPE, déposé par Smart Salmon, services de l'Etat qui ont toutes les compétences pour prendre une décision adéquate quant à la suite de ce dossier et elle n'est pas sûre que nous ayons toutes les informations

Les Plouysiens doivent aussi être informés que dans le cas où le projet Smart Salmon recevrait un avis favorable de l'Etat, le refus du permis de construire les concernant pourrait être préjudiciable financièrement à la commune car un risque de recours du pétitionnaire n'est pas à exclure.

Elle comprend tout à fait l'inquiétude de certains Plouisyens mais la commune n'a pas de pouvoir de décision sur ce dossier qui relève de GPA et maintenant de l'Etat.

Mme Brigitte TROEL s'abstiendra.

Le Maire précise que l'on ne pouvait saisir les services de l'Etat sur la canalisation car on n'avait pas le dossier. Il n'a pas dit ce qu'il ferait au niveau du permis de construire. Il a dit ce qu'il ne ferait pas. Il y a plusieurs solutions et des services juridiques ont des pistes. Il ne mettra pas en danger la commune de Plouisy mais fera tout ce qui sera en son pouvoir pour refuser ce permis de construire.

Le Maire rappelle que dans la zone de Bellevue, il y a tous les jours des offres d'emploi d'entreprises non pourvus. Il y a une pénurie de salariés dans ce domaine. Les 150 millions d'euros d'investissement sont positifs. La richesse de notre territoire est l'agroalimentaire. Il est souhaitable maintenant que le service économique communautaire diversifie ses recherches d'entreprises avec d'autres compétences. 100 emplois oui mais cela ne le fera pas si nous ne sommes pas en capacité de les pourvoir.

Andrée LE ROUX s'interroge sur le nombre de 100 emplois annoncés pour une production initiale de 20 00 tonnes alors que la production annoncée serait de 8 000 tonnes.

Patrick GICQUEL explique qu'il a rencontré des gens qui sont contre et d'autres qui sont pour (trop peu pour en tirer un pourcentage significatif). Mais qu'il a un regret : que la commune, voire que GPA n'aient pas fait un travail bien en amont pour consulter la population sur un tel projet.

Comme il l'a souvent indiqué lors des échanges avec d'autres élus sur ce dossier il essaie de respecter les règles républicaines.

Il y a des organismes d'Etat (par exemple les Etablissements Publics de Coopération Environnementale) chargés d'étudier les aspects techniques et de vérifier que les normes sont respectées. Attendons de connaître les résultats plutôt que de juger à leur place. Il leur fait confiance.

Les institutions ont progressé dans la clarification des compétences des différentes structures (communale, intercommunale). C'était demandé et c'est une bonne chose ... La compétence économique est du ressort de l'agglomération pas de la commune ! C'est donc à l'agglomération de se prononcer sur l'intérêt de ce projet. La commune de Plouisy y est d'ailleurs bien représentée sur ce projet (un vice-président à l'eau et à l'environnement, une conseillère déléguée, un délégué à l'économie).

Maintenant on demande au conseil municipal de faire un choix, de prendre des décisions avec aussi des risques juridiques, et donc financiers pour l'agglomération, et éventuellement pour la commune, cela le gêne beaucoup.

Il ajoute que la création d'une centaine d'emplois, ce n'est pas rien dans un bassin qui est le plus impacté de Bretagne par le chômage (7.6 %).

Malgré tout cela il n'ira pas contre la demande de ses collègues car il représente aussi la population, qui elle-même se pose beaucoup de questions.

Pour toutes ces raisons et d'autres M Patrick GICQUEL s'abstiendra.

Le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de consulter la population. Les élus ont rencontré Smart Salmon avec des documents confidentiels, des documents de travail. On ne peut pas consulter la population sur du vide. La consultation de la population aura lieu au moment de l'enquête publique avec l'ICPE. Et après les services de l'Etat prendront leur décision et rendront leur avis sur le dossier.

C'est à l'agglomération de prendre sa décision comme la commission économie, biodiversité et eau et assainissement.

Mais le Maire et la conseillère déléguée ont leur avis à donner et seront plus à l'aise pour voter si on connaît le choix du conseil municipal.

Aurélien LE SAOUT explique que sur les 86 conseillers à GPA beaucoup ne font pas partie des commissions consultées et n'ont aucun élément pour se prononcer. Ce projet a peut-être été abordé dans les commissions. Il est important d'être garant des éléments présentés par Smart Salmon.

Dimitri LE POTIER expose que les élus ont passé des heures à étudier le dossier avec le porteur de projet et la minorité. Ce projet à la base était bon mais avec la sécheresse et les économies d'énergie n'est plus pertinent. Il devrait être installé en bord de mer.

Yvon FOUILLERE précise que cette délibération de positionnement sur le projet, prise par les élus communaux qui représentent la population, est un moyen d'exercer la démocratie locale.

PROPOSITION DE DELIBERATION

Au mois d'octobre 2016, l'entreprise norvégienne Smart Salmon a contacté Guingamp Communauté pour manifester son intention d'installer une ferme-usine à saumon sur notre territoire. Elle ciblait plus particulièrement la seconde tranche de la Zone d'Activité Economique de Kerizac située sur la commune de Plouisy, d'une superficie de 10 hectares.

Cette demande a été reçue avec bienveillance comme l'est tout projet économique porteur d'investissements et d'emplois.

Pendant plusieurs années le projet n'a guère avancé. En effet SMART SALMON France projetait la réalisation de son projet à partir de septembre 2020. La durée de la construction était estimée à 2 ans, le début de production devait commencer à partir de juillet 2021 avec seulement une partie du bâtiment construit. Une production à plein rendement était programmée à partir de 2023. Puis les porteurs de projet ne se sont plus guère manifestés.

Le projet a été relancé en 2019 et une réunion de travail a eu lieu avec les services de l'Etat dans les locaux de la DDPP à Ploufragan sous la présidence de madame la Sous-Préfète de Guingamp le lundi 16 décembre de cette même année. Il avait été notamment précisé que les rejets d'eau provenant de la ferme usine devaient être réutilisées sous forme d'arrosage, de cultures horticoles ou maraîchères pour qu'il n'y ait pas de rejets dans les cours d'eau. Cette condition fut rappelée lors d'une réunion de travail en visioconférence entre l'agglomération et les porteurs de projet le 23 juillet 2021.

Le 1^{er} juin 2021, le conseil d'agglomération a voté un compromis de vente d'une parcelle de 10 ha sur la seconde tranche de la zone industrielle de Kerizac, située entre le rond-point et l'ancien manoir, à la société norvégienne Smart Salmon pour y implanter une « ferme à saumon » et des serres de cultures maraîchères.

Une présentation du projet de cette usine était en ligne sur le site de l'entreprise norvégienne. A terme, il était prévu que cette entreprise devait élever 10 000 puis 20 000 tonnes de saumon par an sur le site de Kerizac. L'investissement de plus de 100 Millions d'Euros devait créer de 100 à 140 emplois.

La ferme piscicole visait la neutralité carbone avec l'ambition d'avoir zéro émission de CO2. Elle était conçue pour être autosuffisante et entièrement circulaire avec des panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie propre. Les nutriments provenant des boues de leur propre station d'épuration et le CO2 provenant du traitement de eaux usées devaient être réutilisés dans les serres. De même l'eau provenant de la pisciculture devait être retraitée et réutilisée pour les cultures maraîchères.

Cette ferme s'appuyait sur le concept d'Aquamaof déjà utilisé dans d'autres pays. Elle proposait une aquaculture responsable et durable et constituait une opportunité de développement économique pour notre territoire.

Aujourd'hui le projet qui a été déposé a considérablement évolué et ne présente plus les mêmes garanties sans oublier que le contexte général a considérablement changé avec les effets du réchauffement climatique qui se fait de plus en plus sentir.

En effet l'article 8 du compromis de vente signé en 2021 indique que « Guingamp-Paimpol Agglomération facilitera d'autre part l'acquisition par le candidat-acquéreur d'environ 10 hectares de terres agricoles auprès de la commune de Plouisy, afin de lui permettre d'y implanter des serres horticoles et de diminuer ainsi les besoins d'évacuation des eaux usées. » n'est pas respecté puisqu'il n'y a pas eu d'achat de terres et que l'infiltration des eaux par les cultures horticoles ou maraîchères est remplacée par un rejet de 580 m³/ jour d'eau à la rivière.

Après la sécheresse que nous venons de vivre, et celles qui sont annoncées par les scientifiques pour les prochaines années, l'utilisation d'importantes quantités d'eau interpelle. La population et les entreprises déjà présentes sur le territoire sont appelées à réduire leurs consommations. Dans ce contexte, l'installation d'une ferme-usine grande consommatrice d'eau n'est pas opportune.

Malgré le document présentant le retraitement des eaux usées, la capacité épuratoire de la rivière n'est pas suffisamment prise en compte, notamment en période d'étiage. Ces rejets risquent de venir en concurrence avec les déversements des stations d'épuration dont l'aire urbaine guingampaise a besoin. Les points de rejets envisagés dans la rivière sont trop proches de la station d'épuration de Pont Ezer.

Les rejets à la rivière se feraient par la pose d'une canalisation de plus de 5 km. Dans la première hypothèse elle emprunterait des routes communales et viendraient dégrader ces dernières. Le second tracé envisagé longe notamment la Départementale 8 où la commune vient, après signature d'une convention avec le département, d'aménager une liaison douce. La pose de la canalisation détériorerait la liaison douce dont la gestion est communale. Ces deux tracés ne sont donc pas acceptables.

L'élevage des saumons exige l'utilisation d'eau salée. Le dessalement de l'eau avant rejet dans le milieu naturel est très énergivore. L'autonomie énergétique qui était annoncée à hauteur de 30% est ramenée de 14 à 20%. Les engagements de départ ne sont pas respectés. Cette pratique interpelle à l'heure où on évoque de plus en plus la sobriété énergétique.

Les questions du bruit et des odeurs ne sont pas traitées. Le projet ne prend pas en compte le voisinage.

Ce projet gigantesque suscite de vives inquiétudes et des interrogations dans la population de Plouisy et des alentours.

Une réunion de travail entre le conseil municipal et les porteurs de projet à Plouisy le 12 octobre 2022 a laissé beaucoup de questions sans réponses.

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Vu les changements importants qu'a connu le projet initial et qui ne vont pas dans un sens de la préservation de l'environnement,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité (16 voix pour et 2 abstentions) :

- EST OPPOSE au projet d'implantation d'un élevage industriel de saumons sur la zone d'activités de Kerizac et DEMANDE à Guingamp Paimpol Agglomération de renoncer à cette vente de terrain.

- DEMANDE que Guingamp Paimpol Agglomération, en charge du développement économique engage, dès à présent et avec l'appui de l'ADIT, des démarches actives de prospection visant à favoriser l'implantation sur le site de nouvelles activités moins dommageables à l'environnement.

- DEMANDE que des actions de diversification des activités économiques sur le territoire soit menées par ces deux acteurs en s'appuyant notamment sur les ressources humaines locales générées par les établissements d'enseignement et de recherche.

Pour
M GUILLOU Rémy, Maire,
Mme LE PESSOT Mireille,
M BACCON Bruno,
Mme LE SAOUT Aurélie,
M Xavier LE GUEN
Mme CRENN Nathalie
Mme ANDRE MORFOISSE Marion
Mme LE ROUX COTEL Andrée
M FOURE Olivier
Mme SEBILLE Stéphanie - pouvoir
Mme BRIAND JULOU Karine
M LE POTIER Dimitri
M BRIGNT Pierre, pouvoir
M FOUILLERE Yvon
Mme LE GAC Yveline
M FAMEL Pascal

Abstentions :
M Patrick GICQUEL
Mme Brigitte TROEL

3- Questions orales

Date du prochain conseil municipal : mercredi 15 février 2023 à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

Le secrétaire de séance

Rémy GUILLOU

Aurélie LE SAOUT